

Courrier des lecteurs

Caisse publique Une farce ou comment jouer à Colin-Maillard

Encore une initiative populiste et trompeuse du Parti socialiste! Certes, la LAMaL est un système boiteux à la dérive qui doit être assaini. Mais prétendre que «la caisse unique» peut en quoi que ce soit en améliorer le fonctionnement et abaisser les primes est aussi faux que malhonnête.

Personne ne sait ce que sera cette chimérique caisse unique, mais on peut avoir la certitude d'un chantier colossal et sans fin, avec des coûts de plusieurs milliards en infrastructures et informatique. Pour accoucher d'un monstre étatique de 26 caisses, d'innombrables services, de dizaines de directeurs, de centaines de chefs, de «sous-quelque chose», etc. Et finalement de milliers de fonctionnaires, car il faudra bien effectuer le travail que font actuellement les caisses mutuelles du pays.

Et l'Etat est loin d'être le bon choix en matière d'assurances au vu de la gestion des caisses de retraite des fonctionnaires, que les contribuables doivent périodiquement sauver à coups de milliards. Accessoirement ce sera l'occasion d'ouvrir une nouvelle officine pour récompenser des copains méritants.

Alors, la fin des hausses, ce n'est pas pour demain, bien au contraire. Même le grand prêtre de la caisse étatique, M. Maillard, devenu prudent, n'en parle plus. Il évite aussi de dire pour qui les primes vont radicalement augmenter: les classes moyennes, dont une partie de retraités, qui paient plein pot et vivent un enfer fiscal, particulièrement dans le canton de Vaud. Je refuserai cette dangereuse initiative.

Emile Favre, Rolle



Le sort de la caisse publique sera tranché dans les urnes le 28 septembre prochain. KEYSTONE

Promesses des opposants: un écran de fumée!

L'initiative pour une caisse publique n'apporte pas de changements au système de santé, mais au système d'assurance-maladie. La distinction est importante tant le système est important que le système d'assurance-maladie actuellement en vigueur dysfonctionne. Scandales des réserves, primes maladie payées en trop, sélection des risques abusive; le pronostic vital de la pseudo-concurrence entre caisses est engagé.

Les opposants à cette initiative indiquent que la piste à suivre se situe dans la réforme de la loi sur l'assurance-maladie (LAMaL). Qu'en est-il? Un écran de fumée!

Cette semaine, la majorité de droite du Conseil national a refusé d'entrer en matière sur la régularisation du démarchage téléphonique, de même quant à la transparence sur les salaires des managers. Les partis bourgeois ont en outre accepté une motion UDC visant la suppression du choix du médecin. Pis, aucune obligation ne sera faite aux caisses de rembourser les primes payées

en trop. Quant aux «holdings», ces supers groupes de caisses maladie (plus de 50% des caisses sont organisées de la sorte), elles ne seront pas soumises à la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Les promesses de changement affichées par les opposants ne sont que du vent. Pour moi, la seule véritable alternative à un système d'assurance-maladie défaillant, trompeur et parfois abusif est l'acceptation, le 28 septembre prochain, de l'initiative pour une caisse maladie publique.

Jessica Jaccoud, députée PS, Nyon

Halte à la fausse bonne idée

La caisse unique, avantageusement renommée «publique», est une fausse bonne idée. Les initiateurs tentent de faire croire que les assurés pourront économiser l'argent sur les primes. C'est faux, car le coût de la santé en Suisse est élevé: technologie de pointe, population plus âgée qu'il y a vingt ans, exigences de cette population plus élevées. Donc naturellement plus de coûts en prestations de soins qui augmenteront,

caisse étatique ou caisses privées!

Cette initiative se joue de la frustration des gens à payer des primes qui augmentent chaque année, elle laisse croire que cette hausse est la faute des caisses maladie. L'augmentation viendra à coup sûr avec la caisse unique, d'autant plus que le pourcentage administratif des caisses publiques (la Suva: 11%) est plus élevé que les 5% des caisses privées.

Alice Glauser, députée UDC, Champvent

Qu'on m'explique

Je suis d'accord de payer pour une assurance-maladie, même si j'ai la chance d'être encore en bonne santé (à 80 ans) et de ne pas aller souvent chez le médecin. Après tout, je paie aussi la responsabilité civile, mais c'est plus probable que je tombe malade plutôt que je casse la vitre de mon voisin.

Je veux payer des primes d'assurance-maladie et dormir tranquille. Mais je désire savoir pour quoi je paie exactement.

Pour de la publicité de ma caisse; pour les jetons de présence des dirigeants; pour l'achat des immeubles? Ces frais, et combien d'autres, font également partie de ma prime.

Qui contrôle? Pas besoin de lois pour dire les choses si on les demande. Alors, expliquez-moi! Il y a des milliers d'assurés qui posent cette même question.

Personnellement, je voterai oui à une caisse publique.

Le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard a raison de lutter pour une telle assurance. Ainsi, seul le Canton contrôlera, et c'en sera enfin fini des primes payées en trop, du besoin de reconstituer des réserves, et des frais de publicité. Et, surtout, nous aurons droit à plus de transparence. Et je dormirai tranquille.

Eva Gloor, Renens

CFF Une véritable honte!

A propos de la page Point fort intitulée «Les exigences germanophones des CFF fâchent les Vaudois» (24 heures du 9 septembre 2014).

Cet article concernant la langue imposée par les CFF lors d'appels d'offres met l'accent sur un véritable scandale. En effet, dans un pays qui pratique trois langues nationales majeures, les soumissions devraient pouvoir se faire dans une de ces langues, comme demandé à juste titre par M. Dominique de Buman.

Tous les appels d'offres émanant de la Confédération, de ses sociétés et entités devraient répondre à cette exigence. Dans le cas de Matisa SA, l'obligation de soumissionner exclusivement en allemand a pour effet de défavoriser une entreprise romande, non seulement vis-à-vis d'entreprises alémaniques, mais encore de toute entreprise sise dans un pays germanophone. C'est une véritable honte et le patron des CFF, notre employé à tous, devrait prendre la porte et retourner en Allemagne.

Christian Pühr, Nyon

Eoliennes Des remarques inopportunes

A propos de la lettre de lecteur de Mme Isabelle Chevalley intitulée «Pourquoi les projets éoliens n'avancent pas?» (24 heures du 23 juillet 2014).

Bien que tardivement, je voudrais répondre à Mme la doctoresse Isabelle Chevalley

(il m'intéresserait de savoir: en quoi est-elle docteur?) concernant sa prise de position à l'égard de M. Michel Favre sur les éoliennes.

Je suis choqué que Mme Chevalley mette en doute les qualités de M. Favre. En effet, certaines remarques de l'intéressée me paraissent inopportunes. Il est regrettable de tenir, toujours, des propos déplaisants à l'égard des personnes opposées aux éoliennes et qui le sont en connaissance de cause.

Mme Chevalley étant obnubilée par sa seule vérité, elle oublie que des villages sont terriblement divisés par le problème éolien et qu'ils veulent la tranquillité.

Je regrette qu'elle déclare «à mensonge, mensonge et demi», car elle devrait s'inspirer d'un document important qui vient de sortir: «Les éoliennes: un sujet intéressant et controversé» traitant des phases de construction, de l'imposture éolienne, de quoi parle-t-on au juste, etc. Je peux le lui adresser.

Enfin, je tiens à lui dire que ses prises de position, intéressées, nous agacent au plus au point et je soutiens à 100% l'analyse de M. Michel Favre.

Adalbert Jaques, expert diplômé en finance et controlling, Sainte-Croix

24 heures précise

L'article d'hier sur le texte du député Jean-Michel Dolivo concernant les initiatives contient une erreur. Son intervention, sous forme de motion au départ, a été transformée en postulat, ce qui réduit sa force contraignante. **24**

Histoire

Un siècle sépare ces deux photos

Une porte cochère raconte tout un pan de l'histoire de Lausanne

1914

Au 26 de la rue de Bourg s'élève l'ancienne maison Constant, qui date de la fin du XVIIIe siècle et fut l'une des plus belles du quartier. Une porte cochère donne sur la cour intérieure pavée.

Le cliché nous intéresse surtout en raison de l'inscription sur la vouûte: Foyer du travail féminin. Cet établissement ouvert le 12 décembre 1909 s'adressait à «toutes les femmes de condition modeste et sans famille, toutes celles qui sont appelées par leur travail, leurs études, leur apprentissage loin de chez elles». Dans les anciens salons du deuxième étage, elles trouvaient un restaurant à prix modique, qui servait une centaine de repas par jour en 1914, ainsi qu'une salle de lecture avec des journaux et quelques chambres meublées.

FREDERIC MAYOR/MUSÉE HISTORIQUE DE LAUSANNE



2014

Avant d'être un petit hôtel particulier aristocratique, le 26 de la rue de Bourg avait abrité au XVe siècle l'Auberge La Fleur de Lys. La maison qui subsiste partiellement date de la deuxième moitié du XVIIIe. Elle entra dans la famille Constant de Rebecque en 1772 pour n'en sortir qu'en 1906. Le rez-de-chaussée avait alors déjà une vocation commerciale. On y trouva un magasin de chaussures, un commerce de vin, puis l'Ouvroir coopératif de bonneterie inspiré par Auguste Forel. Quelques jeunes filles y tricotaient sur machines vêtements et sous-vêtements en laine et soie artificielle. Le magasin devint la Maison du tricot, dont on pouvait encore voir l'enseigne en 1993. Propriété du Credit Suisse, l'immeuble a été complètement rénové à la fin des années 70.

GILLES SIMOND

